

Notice de fin de vie – Recyclabilité

Luminaire Lumières et Couleurs

1	Introduction	2
2	Notice de fin de vie Luminaire Ascension®	3
2.1	Décomposition et valorisations matière et énergétique	3
2.2	Démontage du produit :	4
3	Notice de fin de vie Luminaire Sublime Dame Jeanne	5
3.1	Décomposition et valorisations matière et énergétique	5
3.2	Démontage du produit :	5



1 Introduction

En fin de vie, le luminaire doit être démonté et les composants doivent être tant que possible recyclés. DEEE signifie Déchets d'Équipement Électronique et Électrique, l'éco-participation DEEE sert à financer la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques en fin de vie.

- Les ampoules doivent être déposées dans une borne de collecte.
- Les composants doivent être déposés pour pouvoir être recyclés, en déchetterie ou dans des points de ramassage appropriés, dans la filière spécifique pour chaque type de matériau (bois, PVC, fil électrique/cuivre, métaux, verre).

Note1 : Les taux de recyclabilité annoncés sont des taux théoriques valides dans des conditions optimales de retraitement dans les filières adaptées. La recyclabilité effective dépend des filières spécialisées.

Note2 : le verre est recyclable en théorie, mais n'est pas valorisé dans la filière DEEE, qui considère que tout verre issu d'un EEE (équipement électronique et électrique) n'est pas recyclable.

Les luminaires étant majoritairement composés de bois et de verre en masse (globes en verre) et si cette règle « générique » est respectée sans discernement, les taux de « valorisation matière » (Recyclabilité au sens réglementaire) deviennent anormalement faibles (Jusqu'à 95% du luminaire serait considéré comme « non recyclable », mais également « non valorisable » (Dame Jeanne) !)

Dans les faits, les globes cassés des luminaires Ascension® sont apportés en déchetterie, et ils seront effectivement recyclés si la filière est respectée (comme du verre d'emballage).

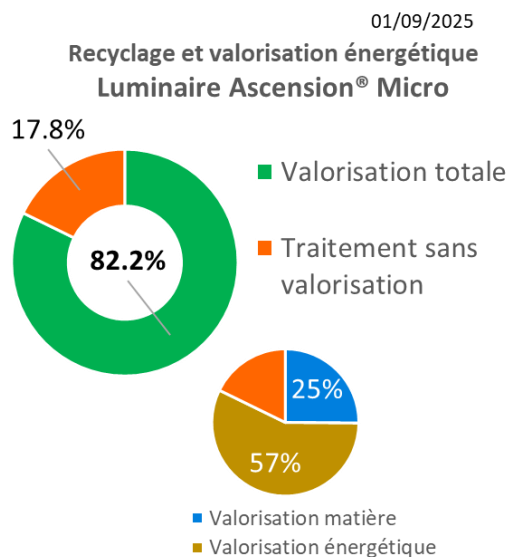
Pour ces raisons, la masse de verre correspondante des luminaires a été classée en « valorisation matière », sans que cela puisse autoriser un affichage de recyclabilité (convention légale), en l'absence de certificat de l'éco-organisme.

Note 3 : bien que le PMMA soit techniquement recyclable, DEEE le classe comme matière non valorisable. En l'absence de certificat de valorisation matière par l'éco-organisme, il est classé en valorisation énergétique.

2 Notice de fin de vie Luminaires Ascension®

2.1 Décomposition et valorisations matière et énergétique

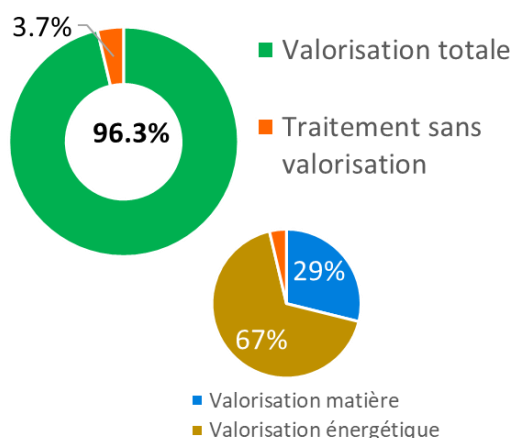
NB : données fournies pour Ascension® Micro, Ascension® Mini Cristal, couvrant les limites inférieures et supérieures. Les données pour les autres luminaires sont disponibles sur demande.



Ascension® Micro					
Étiquettes de lignes	Masse(g)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation totale	Traitement sans valorisation
Bois	250	0	250	250	0
Verre	85	85	0	85	0
Plastiques non halogénés	61	0	61	61	0
Câbles	85	26	0	26	60
Métaux ferreux	21	21	0	21	0
Ampoules	13	11	1	12	1
Douilles bakélite ou céramique	38	0	11	11	27
Wago	0	0	0	0	0
PMMA	0	0	0	0	0
Métaux non ferreux	0	0	0	0	0
Plastiques halogénés	14	0	0	0	14
Total général	568	143	324	467	101
Taux de valorisation		25%	57%	82.2%	17.8%
Taux objectif				80%	

01/09/2025

Recyclage et valorisation énergétique
Luminaire Ascension® Mini Cristal



Ascension® Mini Cristal					
Étiquettes de lignes	Masse(g)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation totale	Traitement sans valorisation
Bois	1200	0	1200	1200	0
Verre	485	485	0	485	0
PMMA	327	0	327	327	0
Métaux ferreux	148	148	0	148	0
Plastiques non halogénés	57	0	57	57	0
Câbles	108	32	0	32	76
Ampoules	20	17	2	19	1
Wago	7	0	7	7	0
Douilles bakélite ou céramique	15	0	5	5	11
Métaux non ferreux	1	1	0	1	0
Plastiques halogénés	0	0	0	0	0
Total général	2368	684	1597	2281	87
Taux de valorisation		29%	67%	96.3%	3.7%
Taux objectif				80%	

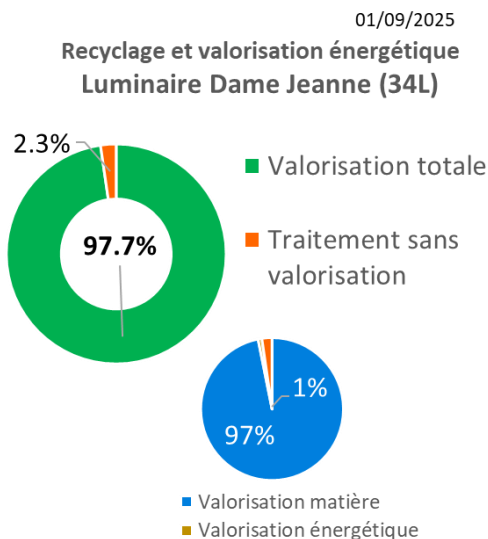
2.2 Démontage du produit :

- 1- Dévisser et retirer les ampoules, les parties supérieures de douilles, les globes en verre, puis les parties inférieures de douilles et les tubulures.
- 2- Poser le luminaire en position horizontale
- 3- Dévisser les vis ou l'écrou situés sous et/ou sur le socle en bois
- 4- Désolidariser les différents matériaux du socle en bois : découper l'isolation, retirer les connecteurs WAGO, retirer les fils électriques des tiges et mettre de côté les matières plastiques, le stop-câble du fil d'alimentation et le câble d'alimentation.
- 5- Dévisser les vis maintenant les tiges et les extraire du bois
- 6- Trier les composants ainsi démontés par type de matière tel qu'indiqué dans le tableau de valorisation et déposer les déchets dans un centre de recyclage.

3 Notice de fin de vie Luminaires Sublime Dame Jeanne

3.1 Décomposition et valorisations matière et énergétique

NB : données pour Dame Jeanne Volume 34L



Dame Jeanne 34L					
Étiquettes de lignes	Masse(g)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation totale	Traitement sans valorisation
Verre	6000	6000	0	6000	0
Métaux ferreux	53	53	0	53	0
Câbles	112	33	0	33	78
Ampoules	33	28	3	31	2
Douilles bakélite ou céramique	78	0	23	23	55
Plastiques non halogénés	21	0	21	21	0
Métaux non ferreux	11	11	0	11	0
Wago	7	0	7	7	0
PMMA	0	0	0	0	0
Bois	0	0	0	0	0
Plastiques halogénés	11	0	0	0	11
Total général	6325	6125	54	6180	146
Taux de valorisation		97%	1%	97.7%	2.3%
Taux objectif				80%	

3.2 Démontage du produit :

- 1- Dévisser l'écrou ou la vis situés sous le luminaire. Tirer la tige depuis le goulot, en poussant simultanément le fil d'alimentation à travers le passe-fil pour le faire rentrer dans le luminaire.
- 2- Dévisser les ampoules, démonter les douilles pour libérer les fils électriques.
- 3- Retirer toutes les gaines d'isolation au cutter et retirer les connecteurs WAGO.
- 4- Démonter les tubulures, dévisser les écrous de la tige filetée et les pattes en aluminium. Séparer tous les métaux (écrous, pattes alu, tubulures, tige filetée) des matières contenant des plastiques (gaines, douilles, WAGO, câbles, arrêts de câbles)
- 5- Trier les composants ainsi démontés par type de matière tel qu'indiqué dans le tableau de valorisation et déposer les déchets dans un centre de recyclage.